

La Feuille de Tilleul n° 12

Avril 2023



COMMUNE DE TILLENAY

1 Rue de l'Abreuvoir
21130 TILLENAY

Téléphone : 03 80 31 42 66
@ : mairie.tilleul@wanadoo.fr



Retrouvez Tilleul sur
l'application mobile IntraMuros

Ouverture mairie :

Mardi de 11h à 12h et de 16h à 18h

Mercredi de 14h à 16h

Vendredi de 11h à 12h et de 15h à 17h

Permanences :

Maire : les vendredis de 16h30 à 18h00

1er Adjoint : les mardis de 16h30 à 18h00



Le printemps est de retour pour le grand bonheur de la biodiversité !

Sommaire :

- ☐ Edito
- ☐ Actualités
- ☐ Compte-rendu du conseil municipal
- ☐ Vie scolaire
- ☐ Vie associative
- ☐ Rappel sur les nuisances sonores
- ☐ Impôts et déclarations
- ☐ Informations diverses
- ☐ Cérémonie du 8 mai
- ☐ Course cycliste
- ☐ Cérémonie du 8 mai
- ☐ Etat civil

EDITO – Carnaval

Joyeux carnaval à l'école le lundi 6 mars !

L'école de Tilleul était accompagnée, comme depuis 2018, du char des "decaps" et de quelques carnavaliers pour défiler lors d'une petite cavalcade dans Tilleul. L'association des Decap's existe et participe au carnaval d'Auxonne depuis 2012. Précédemment, l'amicale de Tilleul (fondée en 1974) organisait la réalisation du char et des costumes depuis 1977 jusqu'à 2010. Cette association a organisé récemment un voyage à la fête des jonquilles de Gérardmer et propose un service de location de vaisselle.

Nous sommes heureux que toutes les associations participent à l'animation culturelle et sportive de Tilleul, vous avez le choix vous aussi de participer à ces associations comme les Tilly girl's, Till'ness fit, Bouge ton école, Football Club de Tilleul, l'association de chasse et les astronomes amateurs de la Société Astronomique de Bourgogne.



Actualités

Fréquence Grenouille

Le vendredi 31 mars dernier, près d'une vingtaine de participants se sont retrouvés en mairie pour assister à une présentation sur les grenouilles et tritons.

Cette présentation en salle s'est ensuite déroulée près d'une mare sur le territoire communal. Quelques pièges ont été posés avant l'animation pour permettre au public de contempler ses habitants.

Grenouilles vertes ou rousses, tritons palmés et annelés ont pu être capturés avant de retrouver leur milieu naturel.

Un moment très enrichissant organisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne qui a pu mettre en avant la nécessité de préserver les habitats de ces espèces, très utiles à l'écosystème.

Une animation qui a ravi les petits et les grands !



Opération village propre

Cette journée avait connu un réel succès l'an dernier et sera de nouveau programmée en 2023.

Surveillez vos boîtes aux lettres, la date vous sera communiquée prochainement.

Prévoyez vos gants !

Les festivités du 14 juillet de retour !

Les festivités du 14 juillet seront de nouveau programmées cette année.

Nous vous dévoilerons les informations et les modalités de participation d'ici quelques petites semaines !

Des donateurs au grand cœur

Récemment, deux habitantes de Tillenay ont été distinguées pour leur engagement en faveur du don du sang. Il s'agit de Stéphanie Barbosa et Cécile Robert. Retour sur leurs expériences de donneur !

Commune de Tillenay (CT) : Dans quel cadre avez-vous reçu un diplôme de don du sang ?

Stéphanie Barbosa (SB) : Pour mon dixième don, je suis bénévole de 2^{ème} niveau.

Cécile Robert (CR) : En 2022, à l'Assemblée Générale de l'Amicale des donateurs de sang bénévoles d'Auxonne pour mon 100^{ème} don, avec remise de médaille et palme pour promouvoir le don du sang.

CT : Quel souvenir de votre premier don ?

SB : C'était le 23 décembre 2020, une collecte très conviviale et importante pour moi pendant ces fêtes de Noël

CR : C'était au lycée, les élèves majeurs pouvaient donner leur sang. Un peu d'appréhension pour ce premier don mais tout s'est très bien passé !

CT : Qu'est-ce qui est important pour vous dans ce geste ?

SB : Partager, se sentir utile aux autres, partager pour l'humanité et sauver des vies.

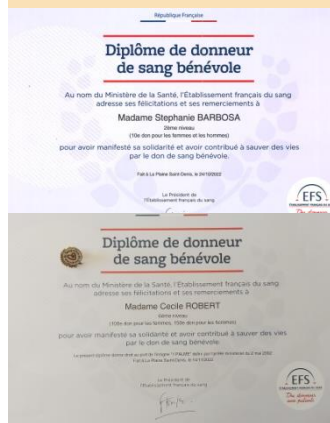
CR : C'était une évidence de donner, mon père le faisait quand j'étais plus jeune. Je n'ai jamais eu besoin de sang mais peut-être qu'un jour j'en aurai besoin et serai très heureuse de bénéficier du sang d'un autre donneur.

CT : Un mot pour ceux qui ne donnent pas encore ?

SB : Venez rejoindre cette grande famille, se sentir utile aux autres ! On se sent tellement bien après ce geste. On est très bien accueilli, reçu et accompagné pendant ce don. Et cela permet d'échanger et retrouver les mêmes personnes avec qui on partage à chaque fois cette aventure.

CR : Cela permet de sauver des vies et/ou lutter contre certaines maladies. On est toujours très bien accueilli lors des collectes par les équipes de l'EFS et par les bénévoles de l'Amicale des donateurs. Ils sauront répondre à vos questions et vous rassurer. Une heure de votre temps peut sauver 3 vies, quel beau cadeau !

Prochain don du sang : mercredi 31 mai 2023 de 15H à 19H – Salle événementielle L'Empire à Auxonne. Prise de rendez-vous obligatoire.



Comptes-rendus du conseil municipal

Conseil Municipal du 10 mars 2023 – Délibérations

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2023 est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

- Modification simplifiée du PLU pour l'emplacement réservé n° 1 pour un montant de 1 800,00 € HT, soit 2 160,00 € TTC.
- Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain pour la vente des biens cadastrés sur la commune : ZE 82-87, ZA 94 – 123 – 124
- Réalisation de tests d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques pour 960,00 € TTC et d'infiltrométrie pour un montant de 780,00 € TTC.

* Modification de destination de la parcelle 26

Suite à la délibération prise le 9 septembre 2022 répondant favorablement aux propositions de l'ONF d'inscription des coupes à l'état d'assiette 2023 sur la parcelle 26,

Suite aux échanges avec l'ONF sur la modification de destination de celle-ci de ne pas réaliser le renouvellement de la parcelle 26 et de se limiter à un seul cloisonnement,

Il est proposé de réunir la commission forêt en vue d'avoir une réflexion avec l'ONF sur les orientations à prendre pour l'exploitation de la parcelle 26.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier la destination de la parcelle 26.

* Approbation et vote du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

* Approbation et vote du compte administratif 2022

Madame Dominique BOUTEILLEY 2^{ème} adjointe procède à la présentation et à l'explication du compte administratif de 2022.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, l'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de Madame Dominique BOUTEILLEY, vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête les comptes.

Monsieur le Maire, s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à 12 voix pour et 1 abstention, approuve le compte administratif 2022.

Compte administratif 2021 :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	1 017 640,91 €
	Réalisé :	665 207,64 €
	Restes à réaliser :	189 546,75 €

Recettes	Prévu :	1 245 640,91 €
	Réalisé :	445 681,80 €
	Restes à réaliser :	300 160,54 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	1 067 510,57 €
	Réalisé :	349 789,82 €

Recettes	Prévu :	1 067 510,57 €
	Réalisé :	487 149,91 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 8 601,03 €
Fonctionnement :	+ 806 451,66 €
Résultat global :	+ 797 850,63 €

Conseil Municipal du 10 mars 2023 – Délibérations (suite)

* Affectation des résultats 2022

Monsieur le Maire présente et explique l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	806 451,66 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	806 451,66 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	- 8 601,03 €

* Attribution des subventions 2023

M. le Maire expose la répartition suivante pour les subventions :

* CFA de la Noue : 300,00 €	* CELAVI : 200,00 €	* Centre Leclerc : 100,00 €
* Paroisse d'Auxonne : 200,00 €	* Restaurant du Cœur : 150,00 €	* Prévention routière : 150,00 €
* Souvenir français : 50,00 €	* Don du sang : 100,00 €	* Emmaüs : 100,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 12 voix pour et 1 abstention la répartition des subventions présentées.

* Acquisition d'un tracteur tondeuse

Le tracteur tondeuse Dixon acheté en 2012 présente de nombreux signes de fatigue : roulement, axe usé, fuite de pont, etc. Ce modèle n'existant plus, il est difficile de se procurer les pièces en cas de panne. De plus, ce matériel n'a pas d'homologation pour rouler sur les routes. Plusieurs devis sont présentés :

- Société Expert Jardin : John Deere type Z950R (homologué route) pour 17 500,00 € HT, soit 21 000,00 € TTC et John Deere type Z545R (non homologué route) pour 7 760,00 € HT, soit 9 312,00 € TTC.
- Société Griffon : John Deere type Z515E (non homologué route) pour 6 166,66 € HT, soit 7 399,99 € TTC.
- Société Brazey Motoculture : Cubcadet XZ7 (homologué route) pour 10 832,49 € HT, soit 12 998,99 € TTC avec reprise DIXON de 600,00 € et Cubcadet XZ7 non homologué route pour 9 999,99 € TTC avec reprise Dixon pour 600,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société Brazey Motoculture pour le Cubcadet XZ7 homologué route, pour un coût après reprise du Dixon de 12 398,99 € TTC.

* Informations diverses

* ONF – parcelles 1 et 3 : un devis de 12 000,00 € TTC a été proposé pour l'entretien des plantations.

* Tiers-lieux : présentation des esquisses.

* Convention de gestion des mares : par Antoni ARDOUIN (Conservatoire des Espaces Naturels Bourgogne)

* Course cycliste : 23 juillet 2023

* Salle de motricité : Remontée d'odeur nauséabonde par les sanitaires. Il est proposé la mise en place d'un événement pour résoudre ce problème.

* Vandalisme à la gare : la gendarmerie patrouille régulièrement. Certains élus souhaitent la mise en place de vidéosurveillance. M. le Maire connaît le problème et rappelle la complexité des territoires et des responsabilités.

La liste des délibérations et procès-verbaux du Conseil Municipal sont disponibles sur le panneau d'affichage de la Commune ou sur simple demande.

Conseil Municipal du 30 mars 2023 – Délibérations

* Taux d'imposition directe locale 2023

Le taux des taxes foncières est revu annuellement. Les taux votés en 2022 sont les suivants :

- Taux taxes foncières bâties : 33,01 %
- Taux taxes foncières non bâties : 24,80 %
- Taux taxes foncières sur les résidences secondaires : 11,39 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir ces taux pour l'année 2023.

* Approbation et vote du budget primitif 2023

Mme Dominique Bouteilley expose aux membres du conseil municipal les budgets de fonctionnement et d'investissement :

Budget de fonctionnement : total des recettes = 1 212 575,20 € / total des dépenses = 1 212 575,20 €

Budget d'investissement : total des recettes = 993 971,43 € / total des dépenses = 993 971,43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023.

* Demande de subvention au Conseil Départemental - 2^{ème} tranche aménagement des trottoirs

Il convient de prendre une nouvelle délibération concernant la 2^{ème} tranche d'aménagement concernant la 2^{ème} tranche d'aménagement des trottoirs suite à un arbitrage du Conseil Départemental. La nouvelle estimation faite par le Cabinet Merlin porte le montant des travaux à 116 196,95 € HT.

Appel à projet de voirie :

- Montant éligible = 100 000 € HT (taux d'aide de 30%)
- Montant de l'aide = 30 000 € HT

Amendes de police

- Montant éligible = 25 000 € HT (taux d'aide de 25%)
- Montant de l'aide = 6 250 € HT

Total de l'aide = 36 250 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération.

* Droit de place

Monsieur le Maire expose l'obligation de prendre une délibération concernant la création d'un droit de stationnement pour les commerces ambulants sur le domaine public.

A l'issue des débats, le conseil municipal vote la mise en place de la création d'un droit de stationnement pour l'ensemble des commerces ambulants sans distinction d'activité sur le domaine public à compter du 2 mai 2023 :

- Occupation annuelle : 100 €
- Occupation par jour : 10 € (quelque soit la durée)

Cette délibération ne concerne pas les forains qui s'installent sur la place du village au moment de la fête patronale et toute manifestation organisée par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération.

Vie scolaire

Inscriptions scolaires

A partir du lundi 24 avril 2023, les inscriptions à l'école maternelle sont ouvertes en mairie.

Merci de vous munir des documents suivants :

- Un justificatif de domicile
- Une photocopie du livret de famille
- Une photocopie du carnet de vaccination
- Une fiche de renseignement à compléter (seulement la page 3) disponible en mairie

Bouge ton Ecole finance la cour de récré !

Le 22 mars dernier, l'association Bouge ton Ecole a réservé une belle surprise aux enfants de l'école de Tillenay.

Le marquage de la cour de récréation a été totalement refait.

C'est l'entreprise Studios Actions A. basée à Saint-Vit qui s'est chargée de refaire les peintures pour un coût de 900,00 €, pris en charge par l'association. Cette action a pu être menée grâce à un don de l'association Tillenay Loisirs qui aura également permis l'achat de meubles pour l'école.

Retour en image sur cette très belle réalisation.

A vos agendas :

9 mai : l'association tiendra une buvette en soirée à l'occasion de la marche contre la faim à Villers-les-Pots.

9 juin : l'association tiendra également une buvette à l'occasion de la fête de l'école.

Enfin, si vous manquez de fournitures de bureau ou scolaires, pensez à commander via Rentrée Discount ! Un pourcentage des commandes est reversé à l'association pour l'achat de calculatrices aux CM2 avant leur grand départ pour le collège. Les ventes débutent au 15 mai pour se terminer courant octobre. Utilisez le code établissement 23RA1J3 sur le site.



Vie associative

Rappel des dates des prochaines manifestations prévues par les associations de Tillenay :

13 et 14 mai 2023 : stage de danse africaine et repas à la salle ERL, par Till'ness fit

14 mai 2023 : vide grenier organisé par les Tilly girl's – parking du terrain de foot

3 juin 2023 : loto du Football Club de Tillenay à la salle ERL

17 juin 2023 : repas organisé par le Football Club de Tillenay à la salle ERL

25 juin 2023 : gala de danse des Tilly girl's et de la section danse de l'Amicale organisé au terrain de foot

9 juillet 2023 : vide grenier organisé par le Football Club de Tillenay au terrain de foot

Lâcher de truites

Le 1^{er} avril dernier, l'association de chasse de Tillenay, la Saint-Hubert, organisait un lâcher de truites au lac.

Environ 100 kg de truites ont été mises à l'eau à cette occasion.

Cette manifestation n'avait plus eu lieu depuis 2019. L'édition 2023 était donc attendue par les amateurs de pêche qui, malgré une météo un peu capricieuse, sont venus en nombre !

Près d'une centaine de participants ont pris part à l'évènement.

Société Astronomique de Bourgogne

L'astronomie vous intéresse ? N'hésitez pas à rejoindre l'antenne d'Auxonne de la SAB qui se réunit mensuellement à Tillenay !

Une réunion de présentation aura lieu le samedi 17 juin 2023 à 10H00 à la salle des associations (à côté de la mairie).

Les activités de la SAB sont ouvertes à tous et à partir de 8 ans.

Rappel sur les nuisances sonores

Les beaux jours reviennent et pour bien vivre ensemble, il est important que chacun d'entre nous veille aux nuisances que nous pouvons provoquer.

Concernant les nuisances sonores, la Préfecture précise que :

- les travaux de bricolage/jardinage réalisés par les particuliers peuvent être effectués :
- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30 ;
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Pour rappel, le tapage nocturne induisant des nuisances sonores est caractérisé entre 22 heures et 7 heures.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux doivent prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

En cas d'infraction, les amendes encourues peuvent aller de 68 € à 450 €.

Brûler ses déchets ménagers et/ou issu du jardin, est strictement interdit par la loi et sanctionnable.

Soyons tous vigilants au bien-être de chacun !

Impôts : déclaration obligatoire

La suppression de la taxe d'habitation pour toutes les résidences principales à compter de 2023, doit permettre aux services fiscaux de pouvoir identifier tous les locaux.

La loi de finances de 2020 a mis en place une disposition déclarative pour l'ensemble des propriétaires, que vous soyez personne physique ou personne morale.

Pour chacun des locaux, les propriétaires devront indiquer le titre d'occupation et l'identité des occupants (à compter du 1^{er} janvier 2023).

Cette déclaration doit être faite avant le 30 juin 2023.



Informations diverses

➤ La communauté de communes CAP Val de Saône propose des animations dans le cadre de la prévention des déchets :

- Mercredi 03/05 : atelier compostage (à Auxonne de 17H30 à 19H00)
- Mercredi 10/05 : mon apéro zéro déchet (lieu à confirmer, de 18H00 à 20H00)
- Inscription sur le site www.capvaldesaone.fr/environnement/prevention-dechets
- **Mardi 23/05 – 19H30 à Tillenay (salle des fêtes), réunion publique sur la nouvelle redevance incitative**

➤ La communauté professionnelle territoriale de santé du Pays d'Or a mis en place un service permettant d'aider les personnes n'ayant pas de médecin traitant, d'en trouver un. Ce service concerne uniquement les personnes ne disposant pas de médecin traitant. Il ne traite pas les demandes concernant les changements de médecin traitant.

Pour tout renseignement, contactez la CPTS au 03 80 53 07 98 ou par mail à cptspaysdor@gmail.com

➤ Le CCAS d'Auxonne organise des ateliers cuisine et dégustation. Ils sont destinés aux personnes de plus de 60 ans et se déroulent à la salle du caveau au château d'Auxonne.

Gratuits, ces ateliers auront lieu les mardis 9 et 23 mai ainsi que le mardi 6 juin 2023 de 11H30 à 13H30.

Renseignements et inscriptions : 03 80 60 44 80 ou au CCAS d'Auxonne

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu à 11H15 au monument aux morts.

Un moment de convivialité clôturera cette cérémonie.

A cette occasion, une vente de bleuet sera proposée.

Depuis l'instauration de cette tradition, généralisée dans les années 1930, la distribution des fleurs bleues le 11 novembre, mais également le 8 mai, est le symbole de la solidarité avec les familles de victimes de la guerre et du terrorisme.

Quand faut-il porter le bleuet ?



Porter le Bleuet, c'est un geste symbolique et un don qui témoignent directement de notre soutien et de notre solidarité à cette œuvre nationale. Cette solidarité se manifeste chaque année, durant les diverses commémorations, au cours de collectes organisées sur l'ensemble du territoire français ainsi qu'à l'étranger.

Pharmacies de garde

Du 28/04 au 05/05	Pharmacie Butin à Auxonne
Du 05/05 au 12/05	Pharmacie Dagois Poiriel à Genlis
Du 12/05 au 19/05	Pharmacie Brizotte à Auxonne
Du 19/05 au 26/05	Pharmacie Vernizeau à Auxonne
Du 26/05 au 02/06	Pharmacie Centrale à Genlis
Du 02/06 au 09/06	Pharmacie Clavière Meunier à Genlis
Du 09/06 au 16/06	Pharmacie Bataillard à Auxonne
Du 16/06 au 23/06	Pharmacie Bonot à Auxonne
Du 23/06 au 30/06	Pharmacie Corroenne à Longeault
Du 30/06 au 07/07	Pharmacie Butin à Auxonne
Du 07/07 au 14/07	Pharmacie Dagois Poiriel à Genlis
Du 14/07 au 21/07	Pharmacie Clavière Meunier à Genlis
Du 21/07 au 28/07	Pharmacie Brizotte à Auxonne
Du 28/07 au 04/08	Pharmacie Centrale à Genlis

Retrouvez ces informations chaque semaine sur IntraMuros et la page Facebook de la commune.

Critérium cycliste international du Grand Dole

La course cycliste organisée le samedi 29 juillet prochain, passera par notre commune.

Le passage des coureurs est estimé entre 9H45 et 10H50, de façon discontinue.

Les participants arriveront de la commune voisine de Pont, emprunteront la rue du Quartier, la rue de Fer, la Grande rue, tourneront Rue de l'Abreuvoir avant de rejoindre le bord de Saône et la route des Maillys.

4 signaleurs sont recherchés sur la commune pour encadrer le passage des cyclistes. Si vous souhaitez être bénévole, n'hésitez pas à contacter les organisateurs : boudotgerald@gmail.com ou par téléphone au 06 73 63 31 80.

Nous vous remercions de faire preuve de vigilance pour la sécurité de tous, lors de vos déplacements en voiture durant cette période.

Etat civil*

Naissance

Iliana FOUROT
Née le 8 avril 2023